



Diagnostic fuite de eau charge loca ou proprio?

Par **AURELIE PILETTE**, le 14/11/2016 à 08:04

Bonjour,

Je suis locataire de un appartement.

Il se trouve que j avais une fuite d'eau qui coulait chez mon voisin du dessous.

Ce dernier a contacté le syndicat et à fait venir un plombier.

Ma proprio a payé les frais de réparations car c etait à sa charge.

Aujourd'hui elle a reçu la facture du diagnostic pour la recherche de la fuite et elle veut ma le faire imputer dans mes charges.

J aurais donc deux questions.

A qui revient la charge de payer la facture du diagnostic ? Au demandeur ou au fautif ?

Si c est au fautif ma propriétaire à t elle le droit de me la répercuter dans mes charges ?

Merci par avance pour vos réponses